

Mémoire

Parlons des crimes franquistes

Par Isabelle Haderer

« **V**érité, justice, réparation. Pour que soient reconnus, jugés et condamnés les crimes du franquisme ».

Ce 25 novembre, comme chaque année aux alentours de l'anniversaire de la mort du dictateur Franco survenue le 20 novembre 1975, les membres de l'Ateneo Republicano du Limousin feront entendre leur voix, en accord avec les associations espagnoles luttant pour que ces crimes soient reconnus et jugés et au nom des citoyens français qui ont eu un proche assassiné par le régime franquiste (familles des Brigadistes internationaux et d'exilés espagnols). A l'image des «folles de la place de Mai de Buenos Aires», les descendants des Républicains espagnols «ne lâcheront rien». «Franco est mort. Le franquisme est toujours vivant en Espagne. Hasta cuando ? Jusqu'à quand cela va-t-il encore durer ?» souligne Jean-Louis Schmitt, dont le grand-père maternel fut fusillé, avant que son corps ne soit jeté à la fosse commune. «En 2008, le juge Garzon avait tenté de faire reconnaître les crimes du franquisme comme des crimes contre l'humanité, avant d'être attaqué devant le tribunal suprême par deux organisations fascistes, puis d'être destitué pour prévarication» poursuit Gérard Del Pozo. Les familles espagnoles



Jean-Louis Schmitt et Gérard del Pozo. (Photo IH)

se sont donc rendues en Argentine pour réclamer l'extradition d'un certain nombre de ministres et de policiers vers l'Argentine pour qu'ils y soient jugés, et le gouvernement espagnol s'appuyant sur la loi d'amnistie votée en octobre 1977 et la prescription, leur a permis de rester bien au chaud en Espagne !». L'association dénonce également la suppression, par le gouvernement Rajoy, des financements pour les recherches des fosses et l'identification des corps. «Des dizaines de milliers de personnes ne savent pas où sont passés leurs proches. Rappelons que

des enfants -plus de 30 000- ont été volés !». Cette question et celle de l'extermination du «gène rouge», seront notamment abordées dans le film de Álvaro Alonso de Armiño «El lugar que ya no esta» qui sera projeté en sa présence à 15h30 à l'auditorium. Résultat de trois ans d'accompagnement des procédures de localisation, d'exhumation et/ou de sanctuarisation des fosses réparties de long en large sur tout le territoire de Burgos, en plus du recueil des témoignages directs de quelques ex-prisonniers politiques qui subirent l'emprisonnement dans les prisons dissémi-

nées dans la ville et la province de Burgos après la guerre civile.

En amont dès 14h, les manifestants se mobiliseront sur le parvis de la BFM de Limoges munis de la pétition en soutien de la centaine d'associations espagnoles qui luttent pour que ces crimes soient reconnus et jugés par le biais :

- de l'abrogation de la loi d'amnistie de 1977 dans les alinéas qui permettent l'impunité des crimes franquistes ;
- la ratification de la «convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ;

- la création d'une commission de la vérité sur les crimes du franquisme auprès du parlement espagnol ;

- la localisation et la judiciarisation de toutes les fosses communes du franquisme, déclarant par la loi la responsabilité directe et inéluctable de l'Etat espagnol concernant leur exhumation ;

- la reconnaissance comme un problème d'Etat du vol massif et systématique de bébés, pendant des décennies et sur tout le territoire espagnol depuis 1936, la poursuite et le jugement des personnes coupables de ce crime qui doit être considéré comme un crime contre l'humanité ;

- le retrait de la symbolique franquiste des espaces publics et privés et l'annulation des commémorations et des titres de reconnaissance aux personnes liées au régime franquiste en application de l'article 15 alinéa 1 de la mémoire historique du 26 décembre 2007.

Le document sera ensuite remis à l'ambassade d'Espagne, qui, pour la première fois l'année dernière, en accusait réception. «Vérité, justice, réparation. L'avenir ne peut se construire en tournant le dos au passé» conclut Jean-Louis Schmitt.

Pour suivre en décembre et janvier

- Exposition du 12 (inauguration) au 22 décembre, sur les Brigades Internationales à la chapelle de La Visitation, Limoges.

- En janvier 2018, l'Ateneo Republicano proposera une exposition sur «Guernica» dans le jardin d'hiver de la BFM.

INSTALLATION AGRICOLE BIO POLY-CULTURE-ÉLEVAGE

Qui veut louer une ferme en Haute-Vienne ?

Un appel à candidature de Terre de liens

La Foncière Terre de Liens, propriétaire de terres agricoles, souhaite louer une ferme pour l'installation d'un projet agricole en polyculture-élevage, privilégiant les circuits de proximité et des pratiques respectueuses de l'environnement à partir de janvier 2019.

La certification en agriculture biologique est obligatoire. La ferme est certifiée Demeter, une reprise en biodynamie est souhaitée.

Le projet est accompagné par l'association Terre de Liens Limousin qui sera l'interlocutrice sur le territoire pour permettre au candidat retenu de construire un projet adapté aux attentes locales et aux conditions techniques de la ferme

mise à disposition.

LA FERME DES NÈGRES

La ferme en question a été achetée par la Foncière Terre de Liens en 2009 afin d'y permettre le maintien de Jérôme Keller, actuel fermier. Il y produit des légumes, des semences potagères, y élève des chevaux de traction de race Merens et donne des cours de traction animale. Il possède également un petit troupeau de brebis et a planté 1/2 ha de pommiers. Il vend actuellement sa production maraîchère par un système d'AMAP à Limoges.

Toute la ferme est certifiée en agriculture biologique et biodynamique (AB, Demeter).

La ferme des Nègres se trouve sur

la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze, près du lac de Saint Pardoux, en Haute-Vienne. Elle se situe à équidistance de Bellac et de Limoges, à environ une demi-heure de chacune de ces villes. Elle est en outre à 13 minutes de l'autoroute A20. Très isolée, elle est à 4 et 6 km des villages les plus proches (Le Buis, St-Symphorien). On y accède via la route D96, dans une impasse qui mène à la ferme.

Il s'agit d'une ferme formant une entité cohérente de 32 hectares groupés répartis ainsi : 19,5 hectares de SAU dont environ 7,5 hectares de terres labourables ; 12,5 hectares de bois taillis.

Le bâti est une longère traditionnelle en pierre composé d'une

maison d'habitation de 140 m² (4 chambres), d'une grange d'environ 360 m² divisée en différents espaces (écurie, sellerie, grange, local à silo).

Les candidats devront justifier dans le dossier de candidature final les choix de productions et les caractéristiques technico-économiques du projet. Le projet devra être adapté à la ferme, c'est-à-dire utiliser au mieux les terres et bâtiments qui la composent. La continuation de la certification à l'agriculture biologique au moment de l'installation du candidat retenu est une condition obligatoire. La certification en biodynamie est encouragée, la ferme étant déjà certifiée Demeter.

CANDIDATURES

Les candidats intéressés doivent compléter et retourner le formulaire (disponible sur demande) à : Terre de Liens Limousin, 12, rue Frédéric Mistral, 87100 Limoges ou par mail à limousin@terredeliens.org avant le 31 juillet 2018.

L'installation officielle se fera en janvier 2019. Une période de tula est possible à partir de septembre 2018. Les candidatures dont le projet agricole correspond à l'éthique de Terre de Liens (voir la charte sur le site : www.terredeliens.org) et dont le projet spécifique utilise au mieux les terres et bâtiments y compris l'habitat seront pré-sélectionnées.

Les autres recevront un refus motivé de leur candidature.